

page 32. Un crédit de \$1,000 y figure pour l'achat d'un appareil Twin-Otter. Cela me semble une somme minime pour l'achat d'un appareil.

**L'honorable M. Deschatelets:** On demande au Parlement, dans ce poste, l'autorisation d'augmenter de \$30,000 les subventions aux aéro-clubs, écoles, instructeurs et élèves-pilotes, auxquels, je le sais, mon honorable ami s'intéresse. Cela portera donc à \$655,000 le total autorisé pour 1967-1968. Des fonds sont prévus à cette fin au crédit 40 du Budget principal des dépenses et, en l'occurrence, il s'agit également d'un virement de fonds. L'argent est disponible et on veut l'affecter ici à une nouvelle fin. Il s'agit ici d'une augmentation d'octroi. J'espère que cela répond à la question de l'honorable sénateur.

**L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche):** J'accepte la réponse de mon honorable collègue, mais ce que je lis dans le crédit ne semble pas en accord avec les renseignements qu'il m'a donnés.

**L'honorable M. Prowse:** Vous parlez de deux octrois différents.

**L'honorable M. Deschatelets:** Voudriez-vous lire le crédit?

**L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche):** C'est le crédit n° L114c du ministère des Transports, page 32, l'acquisition d'un appareil Twin-Otter pour la somme de \$1,000.

**L'honorable M. Prowse:** Pour le louer.

**L'honorable M. Deschatelets:** Évidemment, il ne s'agit pas ici d'un crédit différent. Il s'agit de \$1,000 pour l'acquisition de matériel qui sera loué à la compagnie Leeward Islands Air Transport Services Limited sur la base de recouvrement des frais, comme prévu dans les crédits supplémentaires (B), qui ont précédé ceux dont nous sommes saisis actuellement. Le total des frais prévus s'élève à \$530,000; il reste donc environ \$1,000 à voter. Il y a une différence de \$1,000.

J'intéresserai peut-être les honorables sénateurs en leur rappelant que tous les fonds qu'on nous demande de voter dans les crédits supplémentaires (C) doivent être dépensés avant le 30 avril 1968. A cette date, l'argent qui n'aura pas été dépensé ne pourra plus l'être. Le Parlement autorise actuellement le gouvernement à dépenser cet argent, mais il devra le dépenser avant le dernier jour d'avril 1968, y compris les \$1,000 mentionnés par mon honorable ami.

**L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche):** Je suis très satisfait de cette

réponse. J'ai à poser une autre question, sur un point qui m'intrigue. Elle n'a pas de caractère politique. Il s'agit du ministère des Travaux publics et d'une chose qui semble s'être reproduite pendant des années, dans le passé. Au moment de la présentation des prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, je me retrouve toujours intrigué et surpris, et je crois que mon honorable ami serait tout à fait désigné pour me répondre.

Il me semble que toutes les estimations du ministère des Travaux publics, qui portent sur des entreprises d'envergure, sont erronées, et au cours de la construction, le coût augmente et double parfois. Ainsi, celui de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard a pour ainsi dire doublé, comme nous le savons tous, et ce n'est pas le coût final.

Au début des années 60, alors que je me trouvais à l'autre endroit, nous avions parlé de la construction d'un nouvel aéroport à Dorval. Le coût avait aussi doublé une fois les travaux terminés.

Nous avons entendu parler de ce que j'appellerais «l'éléphant blanc national» qui se construit à quelque mille pieds d'ici. Actuellement le coût est juste à peu près le double de l'estimation première.

**L'honorable M. Deschatelets:** Le sénateur veut-il parler du Centre des Arts?

**L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche):** Oui. Pourquoi ces prévisions ont-elles été aussi inexactes au ministère des Travaux publics? D'après mon expérience dans l'industrie de la construction, on peut, d'ordinaire, se fier aux estimations, on peut entreprendre les travaux avec certitude; s'il faut dépenser davantage, les estimations doivent être vérifiées par les ingénieurs ou par des gens compétents. Mes explications sont peut-être trop longues. Néanmoins, je voudrais savoir pourquoi les prévisions du ministère des Travaux publics sont si souvent majorées pendant la construction des immeubles.

**L'honorable M. Deschatelets:** Honorables sénateurs, j'espère pouvoir répondre à cette question de façon satisfaisante. Tout d'abord, à l'égard de n'importe quel projet, il existe toute une différence entre une évaluation provisoire et une estimation définitive. Les ministres, si je puis dire, devraient faire plus attention en général lorsqu'ils font une annonce. Le ministère des Travaux publics joue le rôle d'agent pour la plupart des départements gouvernementaux, et il fournit une évaluation préliminaire. Le montant de cette estimation provisoire ne devrait jamais être publié, puisqu'il n'englobe pas tous les